
Séance du 07 novembre 2018

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-huit, le sept novembre, à dix-sept heures, le Comité consultatif du service public de géothermie s'est réuni en salle du Conseil de la Mairie de Fresnes, sur la convocation de son Président, Monsieur Régis Oberhauser.

Etaient présents : Mme Chavanon, Maire de Fresnes ; M. Oberhauser, Président du comité ; M. Aubry, Maire adjoint ; M. Khelifi, Maire adjoint ; Mme Huard, représentant la société SERMET ; M. Nogue, représentant la société Sofrège ; Mme Guin et Mme Cortesi représentant l'administration de la Ville ; M. Wegmann (Résidence La Ferme) ; M. Maury (Le Prieuré) ; M. Oger (Les hauts de Fresnes), Mme Gumez (CCAS) ; M. Richard (La Fresnaie) et M. Bambous-Ockanda (i3F)

Monsieur le Président ouvre la séance à dix-sept heures

I. ORDRE DU JOUR

- Présentation du rapport d'activités Sofrège 2017
- Echanges et avis sur le rapport d'activités Sofrège 2017

II. INTRODUCTION

M. Oberhauser ouvre la séance à 17 h 00 et rappelle l'importance des réunions du Comité Consultatif du Service Public de Géothermie. Celles-ci permettent, en effet, de faire un bilan, de manière collective, sur le réseau de chaleur et son avenir à horizon 2030.

Mis en place pour associer les abonnés et les usagers à la conduite du service public, le CCSPG doit ainsi permettre l'évaluation de sa performance, tout en respectant les orientations fixées par la ville.

Au cours de cette assemblée, le rapport d'activités Sofrège 2017 sera présenté par Madame Huard, de la société SERMET, et par M. Nogue, de la société Sofrège. A la fin de cette présentation un temps d'échange permettra de revenir sur les éléments exposés.

M. Oberhauser ajoute qu'une commission consultative du service public local (CCSPL) se tiendra le 15 novembre 2018. Il s'agit d'une instance obligatoire qui permettra au Conseil Municipal de statuer sur le rapport d'activités Sofrège 2017, sur la base de l'avis émis par la CCSPL. Le Comité Consultatif du Service Public de Géothermie réuni ce jour viendra, quant à lui, éclairer l'avis rendu par la CCSPL.

En préalable, M. Oberhauser précise que la Ville a jugé problématique le taux d'énergie renouvelable (EnR) indiqué pour l'année 2017 à 50 %. Il rappelle que la diminution de ce taux d'EnR a des conséquences sur les deux grandes orientations fixées par la Ville, consistant à réduire la pollution en ville d'une part, et à lutter contre la précarité énergétique, d'autre part. En effet, un taux d'énergie renouvelable satisfaisant permet non seulement de limiter les rejets de gaz à effet de serre, mais également de bénéficier d'une aide fiscale avec la TVA à 5.5% réduisant ainsi le prix de la chaleur.

M. Oberhauser indique qu'à réception de ce rapport et après discussions avec Madame la Maire, il a été décidé d'adresser un courrier à Sofrège afin d'exprimer l'insatisfaction de la Ville tout en demandant des explications sur cette chute du taux d'EnR de 56 % en 2016 à 50 % en 2017. Il précise que la cible contractuelle est de 62 % sur la durée totale de la délégation de service public (DSP).

M. Oberhauser indique que ce courrier a été pris au sérieux par l'exploitant qui s'est engagé à optimiser le réseau avec notamment la mise en place d'outils de supervision, sans que cela ne représente un coût dans la vente de la chaleur.

III. PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITES SOFREGE 2017

Madame Huard de la société SERMET expose les divers points qui seront abordés durant la présentation du rapport d'activités Sofrège 2017. Un document spécifique est fourni en annexe.

IV. ECHANGES ET DECISIONS

1. SUR LA PRESENTATION :

M. Manat demande que soient ajoutées les puissances des équipements (centrale de géothermie, centrale de cogénération, centrale auxiliaire gaz, pompe à chaleur).

Madame Huard répond que cette demande sera adressée à Sofrège afin que le document soit rectifié.

Elle précise que les puissances indiquées pourront paraître élevées dans la mesure où l'ensemble des centrales mises à disposition doivent permettre, indépendamment des diverses circonstances, de fournir toute la chaleur sur l'ensemble du réseau. Autrement dit, lors d'un incident sur les puits de géothermie, Sofrège doit être capable de délivrer la chaleur à tous les abonnés.

2. SUR LE TAUX D'ENR :

M. Oberhauser demande à M. Nogue d'apporter un éclairage sur la baisse du taux d'EnR de 56 % en 2016 à 50 % en 2017 et l'invite à exposer les mesures que compte prendre Sofrège sur la base des explications fournies.

M. Nogue répond que plusieurs éléments sont à l'origine de cette baisse du taux d'EnR : le recours aux chaudières gaz, l'encrassement des échangeurs, ou encore les fréquentes coupures d'électricité sur l'année. Il explique ces phénomènes et met en évidence les efforts qui devront être entrepris, en matière de supervision notamment, afin d'y remédier.

- Obsolescence des équipements et entretien du secondaire

M. Nogue met en évidence les difficultés rencontrées par Sofrège en 2017 et notamment le recours important aux chaudières gaz sur les chaufferies mises à dispositions des abonnés, et de la prison en particulier. En effet, les installations vétustes du Grand Quartier ont fait l'objet d'embouages répétés nécessitant le recours à ces chaufferies pendant plusieurs semaines. A titre d'exemple, un mois et demi d'alimentation de la prison a valu à l'exploitant une baisse de son taux d'EnR d'1.5 point.

M. Nogue explique que plusieurs événements de cette nature sont à l'origine de la baisse du taux d'EnR sur l'année 2017.

M. Wegmann interroge la responsabilité de Sofrège quant au mauvais fonctionnement des installations secondaires qui appartiennent aux abonnés.

M. Oberhauser répond qu'il convient, en effet, de mettre en place un réel travail sur l'obsolescence d'un certain nombre de sous-stations, notamment lors des réunions d'exploitation qui ont lieu chaque mois entre la Ville, SERMET et Sofrège. Il est important de noter que l'urbanisation du réseau, conçu il y a près de 30 ans, doit certainement être repensée. En revanche, il indique que la situation de la prison n'est pas nouvelle et que Sofrège aurait dû assurer un meilleur suivi auprès du Grand Quartier. Les polices d'abonnement doivent en ce sens rappeler les obligations du réseau secondaire pour faire valoir une non-conformité. M. Nogue répond que Sofrège a, en effet, pu manquer de vigilance quant aux indicateurs mis en place pour assurer le suivi.

M. Nogue affirme que nouveaux indicateurs vont être mis en place pour assurer un meilleur suivi de l'exploitation, notamment au niveau de la prison qui, par ailleurs, a décidé de lancer d'importants travaux de rénovation sur sa partie secondaire.

M. Manat rappelle qu'au sein de la Ville, certaines résidences ont été construites dans les années 1959-1960 avec une conception du chauffage et des équipements pensés pour l'époque. Les objectifs à atteindre, notamment en matière de taux d'EnR, préconisés par la Ville semblent difficilement soutenables au regard de la vétusté de certaines installations. Bien que le Clos de la Garenne ait entrepris des travaux de rénovation,

l'ensemble des équipements ne pourra être remis à neuf ; cela impliquerait des charges trop importantes pour les résidents.

M. Nogue affirme que la problématique du désembouage des sous-stations et de l'équilibrage hydraulique peut concerner toutes les résidences, aussi bien les copropriétés historiques que les nouveaux bâtiments basse consommation (BBC).

M. Oberhauser ajoute qu'en principe un désembouage des sous-stations devrait avoir lieu tous les cinq ans. Or, certains équipements n'ont jamais été désemboués dans la mesure où cela représente, en effet, un coût important. Pourtant, un tel entretien est nécessaire pour permettre une diffusion optimisée de la chaleur dans les logements.

M. Manat affirme que certains résidents ne seront pas en mesure d'accepter des investissements supplémentaires qui ne pourront être amortis avant une dizaine d'années. En revanche, il met en évidence le travail fait au Clos de la Garenne et la consigne qui a été donnée d'une température à 20+1 dans les logements. La baisse des factures effective a ainsi permis aux résidents de comprendre l'enjeu du degré en moins.

M. Wegmann insiste sur la nécessité d'inciter à entretenir ou à entreprendre des rénovations, si cela est recommandé, sur le réseau secondaire afin de le rendre compatible avec les objectifs fixés tant par la municipalité que par le gouvernement.

Mme Cortesi indique que le travail développé par la Ville en matière de communication devra également permettre d'apporter des réponses à ces enjeux fondamentaux. Des outils seront proposés aux membres du comité consultatif du service public de géothermie.

Sur la communication, M. Nogue informe les membres du CCSPG que le nouveau site Internet de Sofrège est désormais ouvert.

M. Oberhauser rappelle également que lors du dernier CCSPG, la Ville s'est engagée à accompagner les abonnés pour convaincre les résidents de l'importance de ces enjeux. Il précise qu'un travail va être mis en place avec les différents acteurs permettant de montrer combien coûte un degré de plus afin de mieux expliquer la question de la maîtrise des charges. Il ajoute également qu'il sera nécessaire de convaincre les copropriétaires de la pertinence des investissements à réaliser pour préparer l'avenir dans une vision de long terme.

- La question de la supervision

M. Oberhauser réaffirme qu'aujourd'hui, un certain nombre d'équipements mériterait d'être modernisé pour éviter une baisse du taux d'EnR liée à leur mauvais fonctionnement. Du reste, la question de la supervision de l'exploitation soulevée depuis quelques temps – à travers l'étude du schéma directeur du réseau de chaleur notamment – demeure, sur ce point, fondamentale. Si les polices d'abonnement qui ont été passées font part des

puissances souscrites, en revanche, elles ne font pas référence aux températures d'arrivée et de retour. Le sujet devra être abordé collectivement au moment du renouvellement des polices d'abonnement qui approche.

M. Nogue indique qu'il a été décidé, en concertation avec la Ville, de mettre en place un suivi de la production depuis le 1^{er} janvier, avec notamment une estimation de la production d'énergie sur le reste de l'année, permettant ainsi d'obtenir des prévisions sur le taux d'EnR. En cas de décalage important d'un mois à l'autre, il deviendra désormais possible d'expliquer les raisons de cet écart, tout en mettant en œuvre les moyens nécessaires pour revenir à un taux d'EnR convenable.

Par ailleurs, M. Nogue précise que différents indicateurs disponibles (sondes de températures, indicateurs liés à la qualité de l'énergie renouvelable...) permettent désormais à Sofrège d'assurer un meilleur suivi au jour le jour de l'historique des centrales, et de la qualité de l'exploitation. Un important travail doit être entrepris en vue d'optimiser le réseau de chaleur, comme cela a été mentionné dans le schéma directeur, et la supervision doit y contribuer.

- Encrassement des échangeurs

M. Nogue indique que Sofrège a également été confronté à un important encrassement de ses échangeurs ayant largement détérioré la qualité de l'eau géothermale et ainsi pénalisé le taux d'EnR.

M. Nogue évoque la décision prise par Sofrège consistant à mettre en place un traitement nouveau de l'eau sur la partie géothermie, avec une meilleure qualité qui permettra d'éviter de tels encrassements.

- Coupures fréquentes d'électricité

M. Nogue met en évidence les nombreuses coupures d'électricité liées aux interventions d'EDF ayant elles aussi eu un impact sur la baisse du taux d'EnR.

Si ces coupures ne relèvent pas de la responsabilité de Sofrège, M. Nogue affirme en revanche qu'elles ont été moins nombreuses sur l'année 2018. Les dernières estimations ramènent pour l'année en cours, le taux d'EnR à 54 - 55 %.

3. AVIS SUR LE RAPPORT D'ACTIVITES SOFREGE 2017

M. Oberhauser propose aux membres de l'assemblée d'émettre sur le rapport d'activités 2017 un avis favorable avec remarques, en prenant acte de la volonté de Sofrège de mettre en place les outils de supervision qui permettront une meilleure qualité ainsi qu'une plus grande transparence du service public de géothermie, en veillant à ce que le décompte des calories et la facturation soient conformes.

→ **Sans objections, l'avis favorable avec remarques est adopté par les membres du Comité Consultatif du Service Public par Géothermie.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 00.

Fait à Fresnes, le 26 novembre 2018

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Oberhauser' with a stylized flourish below it.

Le Président